

**Ministry of the Solicitor General
Office of the Fire Marshal**

25 Morton Shulman Avenue
Toronto ON M3M 0B1
Tel: 647-329-1100
Fax: 647-329-1143

**Ministère du Solliciteur général
Bureau du commissaire des incendies**

25, avenue Morton Shulman
Toronto ON M3M 0B1
Tél.: 647-329-1100
Télééc.: 647-329-1143



MEMORANDUM À: Tous les chefs des pompiers de l'Ontario

DE: Jon Pegg
Commissaire des incendies de l'Ontario

DATE: 10 juillet 2023

SUJET: Répondre en cas d'animaux laissés dans un véhicule

Au moment où les températures se réchauffent, nous souhaitons rappeler aux pompiers que, conformément à [la loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie \(FPPA\)](#), les conseils municipaux établissent les niveaux de services de protection contre l'incendie, qui peuvent inclure le sauvetage d'animaux dans des véhicules à moteur. La FPPA autorise les pompiers à entrer dans les véhicules à moteur pour sauver et retirer les animaux en détresse.

Pour votre référence, vous trouverez [le communiqué 2021-06 du commissaire des incendies](#), publié le 8 juillet 2021, concernant un module électronique de formation volontaire pour les services d'incendie intervenant en cas d'animaux laissés dans un véhicule. Ce module électronique a été développé par le ministère du Solliciteur général afin d'aider les pompiers à exercer cette fonction de sauvetage.

Sincèrement,

Jon Pegg
Commissaire des incendies de l'Ontario

c: Mario Di Tommaso, O.O.M.
Sous-solliciteur général, Sécurité communautaire